



Le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Seniors à la recherche d'un ...

DES CONSULTANTS NATIONAUX POUR L'ELABORATION ET LA FACILITATION DES MODULES DE FORMATION INITIALE DESTINEE AUX NOUVEAUX DELEGUES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Date de clôture : 08 Novembre 2024



Consultation nationale pour le recrutement des consultants nationaux Pour l'élaboration et la facilitation des modules de formation initiale destinée aux nouveaux délégués à la protection de l'enfance

Type de contrat:	Contrat Individuel
Type de Consultation	National
Programme	Protection de l'Enfance
Lieu de travail:	Tunis et autres régions
Structure implementation:	Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance

Contexte et Justification de la consultation :

Selon le code de protection de l'enfance (CPE), « Le délégué à la protection de l'enfance est chargé d'une mission d'intervention préventive dans tous les cas où il s'avère que la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale est menacée ou exposée à un danger dû au milieu dans lequel il vit, ou à des activités, à des actes qu'il accomplit, ou en raison des divers mauvais traitements qu'il subit et en particulier dans les situations difficiles fixées par l'article 20 du présent code »¹. Il a pour mission d'apprécier l'existence effective d'une situation difficile menaçant la santé de l'enfant ou son intégrité physique ou morale.

A ce titre, le CPE positionne le DPE comme un acteur majeur de la protection des enfants en danger en Tunisie. Il « peut collaborer avec les services annexes des ministères, structures, institutions et organismes sociaux, sanitaires, éducatifs, judiciaires et culturels qui s'occupent de l'enfance... » et il peut « constater toutes les situations et les cas exigeant son intervention, dans les institutions et les structures éducatives, sociales, culturelles, sportives, récréatives, rééducatives, hospitalières et autres, à caractère public ou privé, et ce en collaboration et en coordination avec leurs responsables. Il peut aussi constater ces situations et ces cas dans tous les lieux et locaux publics fréquentés par l'enfant »².

Suite à l'augmentation importantes des nombres de cas signalés et gérés par les Délégués à la protection de l'enfance à travers le pays, le Ministère a procédé aux recrutements de 40 nouveaux délégués à la protection de l'enfance.

Le décret ministériel du 19 décembre 2006 étend le champ de recrutement des délégués à la protection de l'enfance adjoints, désormais ouvert aux diplômés en droit, psychologie, sciences sociales, éducation spécialisée, ainsi qu'aux spécialistes des sciences et techniques de l'enfance. Cette mesure a pour effet de diversifier le profil des délégués, qui peuvent présenter des niveaux d'expérience et de formation variables dans le domaine de la protection de l'enfance.

¹ Article 30 du code de protection de l'enfance.

² Décret n° 96-1134 du 17 Juin 1996, portant statut particulier du corps des délégués à la protection de l'enfance et les domaines de son intervention et ses moyens d'action avec les services et les organismes sociaux concernés.

Dans ce cadre, le Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance en partenariat avec le bureau de l'UNICEF en Tunisie lance un appel d'offres pour le recrutement des consultants nationaux pour l'élaboration des modules de formation initiale destinée aux nouveaux délégués à la protection de l'enfance. La formation initiale destinée aux nouveaux Délégués à la Protection de l'Enfance (DPE) est conçue pour faciliter l'intégration de nouveaux DPEs et vise à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler de manière efficace et redevable envers les enfants.

Les objectifs de la formation :

Les principaux objectifs de la formation initiale sont de permettre aux nouveaux DPEs de :

- ✓ Acquérir une compréhension du cadre normatif international et national, des programmes, et des structures impliquées dans la protection de l'enfance.
- ✓ Maîtriser le processus de gestion de cas ainsi que la spécificité de la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité.
- ✓ Identifier les différentes étapes du développement de l'enfant ainsi que les facteurs de risque et de protection.
- ✓ Développer les compétences nécessaires pour établir une relation d'aide appropriée avec l'enfant et sa famille.

Les résultats attendus :

- Les nouveaux DPEs ont acquis des connaissances sur les principaux textes de loi et les normes internationales en matière de protection de l'enfance, ainsi que leur application dans le contexte national.
- Les nouveaux DPEs possèdent des connaissances sur les programmes et les structures existants et comment ils interagissent entre eux pour répondre aux besoins des enfants de manière efficace et coordonnée.
- Les nouveaux DPEs sont en mesure de gérer efficacement des cas d'enfants en situation de vulnérabilité, en appliquant les étapes du processus de gestion de cas, depuis l'évaluation initiale jusqu'à la clôture du cas en passant par la mise en place d'un plan d'intervention.
- Les nouveaux DPEs sont capables d'identifier et d'évaluer les facteurs de risque et de protection qui influencent le développement de l'enfant.
- Les nouveaux DPEs développent certaines compétences en vue d'établir une relation d'aide positive avec les enfants et leurs familles, en utilisant des techniques de communication adaptées et en favorisant un environnement de confiance.

Modalité, technique et contenu d'apprentissage :

Le cycle de la formation initiale destiné aux 40 nouveaux délégués à la protection de l'enfance prévoit 10 modules de formation qui seront dispensés sur 06 mois en présentiel avec 20 participants par groupe.

Les modules de formation doivent intégrer les techniques d'animation, telles que le brainstorming, les jeux de rôles, les études de cas, les simulations et les travaux de groupe...

Les modules de formation	Le syllabus de cour	Qualifications académique
Module 1 : La mission administrative du DPE	<ul style="list-style-type: none"> • La loi de la fonction publique, • La relation institutionnelle avec les autres acteurs, • La relation hiérarchique avec le chef du bureau, le DGPE, le juge de la famille et le gouverneur, • L'organisation interne du bureau régional des DPEs, • La rédaction administrative des courriers, • Les relations professionnelles et la gestion des conflits. 	Master ou doctorat en sciences juridiques ou en droit administratif.
Module 2 : Le cadre normatif internationale des droits de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, • Les 03 Protocoles facultatifs à la CIDE, • Les conventions onusiennes ratifiées par la Tunisie, • Les conventions régionales ratifiées par la Tunisie, • Le comité des droits de l'enfant (CRC), • Les commentaires généraux du CRC, • Les observations du CRC adressées à la Tunisie (septembre 2021), 	Master ou doctorat en sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines.
Module 3 : Le cadre normatif national de la protection de l'enfance en Tunisie	<ul style="list-style-type: none"> • Le code de protection de l'enfance, • Les droits de l'enfant prescrits dans les textes nationaux : code pénal, code des procédures pénales, code du travail... • La fonction du délégué à la protection de l'enfance : le profil, la mission, la déontologie du métier, • La relation entre le DPE et le juge de la famille, • La relation entre le DPE et les différents acteurs sociaux. 	Master ou doctorat en sciences juridiques.
Module 4 : Psychologie de l'enfant et de l'adolescent	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de l'enfant et de l'adolescent, • Le développement affectif, social et cognitif, • La socialisation de l'enfant, • La sexualité chez l'adolescent, • La relation mère-enfant, 	Master ou doctorat en pédopsychiatrie, psychologie

	<ul style="list-style-type: none"> • La psychologie de l'enfant maltraité, • La psychologie des enfants dans les différents modes d'accueil, • Les troubles neurologiques, du sommeil et de l'alimentation, • Les comportements à risques, • Le référencement des cas d'enfants vers les services de santé mentale, 	clinique, psychologie de développement, sociale ou autres spécialités connexes.
Module 5 : Gestion de cas	<ul style="list-style-type: none"> • Typologies des cas de protection de l'enfance, • Les principes de gestion de cas, • Les caractéristiques d'une situation de vulnérabilité, • Les facteurs de risques et de protection, • La participation et l'assentiment de l'enfant, • Le processus de gestion de cas, • L'intervention sociale intégrée, • La prise en considération du genre dans la gestion de cas, • La tenue du dossier de l'enfant (confidentialité, formulaires techniques), • La protection des données personnelles de l'enfant, • La rédaction du rapport technique, 	
Module 6: La relation d'aide	<ul style="list-style-type: none"> • L'accueil de l'enfant et de la famille, • Les principes de la relation d'aide : la confiance et le respect, l'empathie, l'authenticité, le non-jugement... • Les techniques d'entretien avec l'enfant et la famille : la disponibilité, l'écoute active, la reformulation... • Les attitudes et les qualités nécessaires à la relation d'aide, • Les attitudes à adopter face à des émotions fortes. 	Master ou doctorat en sciences sociales ou sciences humaines, sciences de la communication.
Module 7 : Les enfants victimes de violence	<ul style="list-style-type: none"> • Définitions et formes de la violence, • Le repérage de l'enfant victime de violence, • L'audition de l'enfant victime, • L'intervention de la médecine légale auprès des enfants victimes, • Les unités spécialisées & les mesures de protection des enfants victimes : Focus sur la loi 58 de l'année 2017, • La commission régionale de suivi des femmes et des enfants victimes de violence, • Les structures de prise en charge des enfants victimes de violences, 	Master ou doctorat en sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines, ou autres domaines connexes.
Module 8: Protection	<ul style="list-style-type: none"> • Les Lignes directrices relatives à la protection de 	Master ou doctorat

de remplacement des enfants sans soutien familial	remplacement pour les enfants, <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre national qui agisse la protection des enfants accueillis dans les institutions de protection, • Les besoins des enfants accueillis, • L’impact du placement institutionnel sur le développement de l’enfant, • L’intervention auprès des enfants nés hors mariage/ abandonnés, • Le maintien du lien familial, • La révision de la décision du placement, • Le document référentiel et la commission régionale de suivi des enfants nés hors mariage 	en sciences sociales ou sciences humaines.
Module 9: Les enfants victimes de traite des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Termes et concepts fondamentaux relatifs à la traite des enfants, • Les instruments internationaux et régionaux, • Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, • Les facteurs de risque et de vulnérabilité, • L’assistance aux victimes de traite : Gestion de cas avec une protection spéciale aux enfants en situation d’extrême vulnérabilité. • Le mécanisme national d’orientation des victimes. 	Master ou doctorat en sciences juridiques.
Module 10 : Les enfants en conflit avec la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Le code de protection de l’enfance (chapitre 2), • Le code des procédures pénales, • Code pénal, • Les alternatives à la détention, • La réintégration des enfants en conflit avec la loi. 	Master ou doctorat en sciences juridiques ou en sciences sociales.
Module 11 : Les enfants rapatriés des zones de conflit	<ul style="list-style-type: none"> • Spécificités du domaine et principes en matière de prise en charge des enfants de retour des zones de conflit, • Principes de la prise en charge et droits des enfants de retour des zones de conflit, • Approches de prise en charge des enfants de retour des zones de conflit, • Les institutions intervenantes dans la prise en charge des enfants rapatriés. 	Master ou doctorat en sciences sociales ou sciences humaines.

Responsabilités et tâches des formateurs :

Les consultants auront pour mission de :

Taches / missions	Livrables rendus
<ul style="list-style-type: none"> - Développer le contenu de la formation par module selon le syllabus et les besoins identifiés via une consultation avec le DGPE et l’UNICEF, 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un Module de formation et un manuel du participant qui synthétise l’ensemble du contenu sont développés.

- Développer le test pré-formation et post-formation,	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les présentations en ppt sont développées. ✓ L’agenda de la formation est développé. ✓ Le test pré-formation et post-formation sont développées.
- Faciliter les sessions de formation pour 40 participants (20 dans chaque session),	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les sessions de formation sont organisées.
- Rapport final d’activité contenant une lecture de l’évaluation post-formation et les leçons tirées de la session de formation et les améliorations recommandées.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport final d’activité est développé.

Lieu et Durée :

La durée de la consultation varie selon la densité de la matière et le contenu de chaque module. La consultation commencera à partir du 25 Novembre 2024 et se déroulera soit à Tunis ou dans d’autres régions du pays.

Profil recherché du consultant :

- Le / la consultant (e) doit apporter une expertise de haut niveau.
 - Au moins un master dans un domaine pertinent, tel que sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines, sciences de la communication, en médecine légale, pédopsychiatrie ou autres domaines connexes.
 - 5 ans d’expérience minimale avérée dans un domaine spécifique.
 - Expérience dans l’élaboration des modules de formation et l’animation des sessions de formation pour adultes.
 - Expérience de travail avec des structures gouvernementales et des organisations de la société civile en Tunisie.
 - Excellentes compétences en matière d'analyse et de rédaction de rapports.
 - Le consultant doit être en mesure de travailler en langues arabe et française parlées et écrites.
- ⇒ Les consultants sont invités à soumettre leur proposition soit individuellement, soit dans le cadre d'un consortium.

Composition du dossier de soumission :

Le/les soumissionnaire est/ sont prié (s) de fournir :

- **Un Curriculum Vitae.**
- **Une proposition technique** d'une longueur maximale de 3 pages, décrivant le module de formation pour lequel il postule. Cette proposition doit préciser la méthodologie et l'approche adoptées, ainsi que les modalités de travail. Un plan accompagné d'un calendrier indicatif,

indiquant le nombre de jours nécessaires pour chaque livrable attendu, doit également être inclus.

- **Une proposition financière** détaillant la répartition des coûts.
- **Une preuve d'expérience antérieure** pertinente dans un domaine similaire.
- Une preuve de connaissance approfondie de la thématique traitée.
- **Trois référents**, dont le supérieur hiérarchique actuel.

NB : Les fonctionnaires d'État doivent fournir une autorisation de leur administration. Le DGPE ne prévoit aucune invitation pour les consultants recrutés.

- ✓ Les propositions doivent être déposées dans une enveloppe fermée et directement au bureau d'ordre du Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance, situé au 18 rue d'Autriche, Belvédère - 1002 Tunis.
- ✓ **La date limite pour le dépôt des propositions est fixée au 8 Novembre 2024, à 16h00.**
- ✓ Les offres reçues après cette date seront automatiquement rejetées.
- ✓ L'ouverture des plis sera effectuée dans les jours suivants par un comité d'évaluation.

Barème de notation :

<p>1. La qualification du consultant</p> <p>Niveau d'éducation : Master en sciences juridiques, sciences sociales ou sciences humaines, sciences de la communication ou autres domaines connexes5 pts Doctorat10pts</p> <p>Expérience dans un domaine précis : Entre 5 et 10 ans5 pts Plus de 10 ans10 pts Plus de 20 ans20 pts</p> <p>Expérience avérée en production des outils de travail et en matière de formation ou d'animation d'ateliers pour adultes : Entre 5 et 7 ans10 pts Entre 8 et 10 ans15 pts Plus de 10 ans20 pts</p> <p>2. Offre technique Compréhension des objectifs et spécificités mentionnés dans les termes de référence. 30 pts Adéquation du planogramme et de la note méthodologique et des outils de travail aux termes de référence..... 20 pts</p> <p>Total</p> <p>NB : Seuls les consultants ayant obtenu une note technique de 70 points se verront évalué financièrement.</p>	<p>50 pts</p> <p>50 pts</p> <p>100 pts</p>
--	--

Instructions administratives

Le/ la consultant est responsable de toutes les formes d'assurance.

Les coûts d'hébergement et les repas seront pris en charge par les organisateurs.

La proposition financière doit contenir que les frais d'honoraires selon le nombre du jours proposés.

Gestion de la consultation

La consultation serait coordonnée avec le Délégué Général à la Protection de l'Enfance et l'UNICEF. Le soumissionnaire travaillera sous la supervision de deux entités.

Echéancier de paiement

Le paiement sera effectué après la réception de tous les livrables, l'organisation des sessions prévues et la remise d'une facture.

Cette activité est appuyée par
unicef  | for every child